



Le 15 août 2023

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria
41^e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Jean-Olivier Tremblay
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

800, boul. de Maisonneuve Est
11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8
Tél. : (514) 289-2211, poste 4683
Télec. : (514) 289-2007
Tremblay.jean-olivier@hydroquebec.com

OBJET : Demande relative aux mesures de soutien à la
décarbonation du chauffage des bâtiments
Remboursement de frais – D-2023-089
Dossier Régie: R-4169-2021 Phase 2 / Notre dossier : R062355

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité confirme le paiement, dans une proportion de 50 %, des frais de participation octroyés dans le dossier mentionné en titre suivant la décision D-2023-089 rendue par la Régie de l'énergie le 17 juillet 2023. L'autre moitié des frais octroyés sera assumée par Énergir.

Intervenants	Frais octroyés (\$)	Frais 50 % par HQ
AHQ-ARQ	44 121,80	22 060,90
AQCIE-CIFQ	65 037,70	32 518,85
AQP	43 000,00	21 500,00
FCEI	29 607,76	14 803,88
GRAMÉ	46 523,99	23 262,00
OC	40 000,00	20 000,00
RNCREQ	51 560,15	25 780,08
ROÉÉ	55 317,10	27 658,55
RTIÉÉ	61 175,60	30 587,80

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Jean-Olivier Tremblay*

Signée par Jean-Olivier Tremblay en l'absence de :
Joëlle Cardinal, avocate
c.c. Intervenants